

Blois, le 20 janvier 2020

COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 20 JANVIER 2020

Réunis lors de la commission permanente ce lundi 20 janvier 2020, les élus du conseil départemental de Loir-et-Cher ont accordé plus de 1 190 000€ d'aides et subventions en faveur d'aménagements routiers, des solidarités, des ressources, des associations sportives et du numérique.

I/Travaux

1/ Travaux de réfection de la Chaussée à Cormeray

Le département de Loir-et-Cher prend en charge les travaux de réfection de la chaussée sur la RD956 à Cormeray, d'une valeur de 140 000€ HT, soit la totalité du montant total des travaux.

2/ Convention Pluriannuelle de financement entre le département et l'ADT

Une nouvelle convention pluriannuelle de partenariat financier pour l'agence technique départementale sur la période de 2020 à 2022 prévoit le versement d'un forfait de 156 000€ par an par le département.

3/ Étude d'opportunité et de faisabilité technique d'un demi échangeur sur l'A85

Le département participe à hauteur de 170 000 € à la réalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité technique d'un demi échangeur sur l'A85 orienté vers l'Est.

II/Ressources

1/Qualité de l'eau

Le département versera une subvention totale de 55 000€ pour améliorer les infrastructures d'eau et d'assainissement :

- Adduction d'eau avec instauration des périmètres de protection autour des forages « Le Gault » et « L'Ormeteau » concernant les communes de Prénouvellon, Marolles, Tripleville, Verdes et Charsonville.
- Assainissement à Montrichard et à Pierrefitte-sur-Sauldre

2/ Alimentation en circuits courts

Subvention d'investissement d'un montant de 10 224€, soit 40% du coût prévisionnel, attribuée pour l'étude d'implantation d'une légumerie située à Controis-en-Sologne. Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement de l'approvisionnement en produits locaux des restaurants collectifs du Loir-et-Cher souhaité par le département.

CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – cassandra.guillot@departement41.fr – 06 07 27 04 65
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

III/ Numérique

Subventions d'investissement accordées aux collèges privés pour le développement numérique d'un montant de 439 440 € réparti parmi les 10 collèges ci-dessous :

- Collège Saint-Charles à Blois
- Collège Saint-Vincent Père Brottier à Blois
- Collège Sainte-Marie à Blois
- Collège Saint-Joseph et Notre Dame à Mer
- Collège Saint-Julien à Montoire-sur-le-Loir
- Collège Notre-Dame à Romorantin-Lanthenay
- Collège Saint-Georges à Salbris
- Collège Le Prieuré à Sambin
- Collège Saint-Joseph à Vendôme
- Collège Notre-Dame à Vineuil

IV/ Sports

1/ Aide aux associations Sportives

Le département est le premier partenaire des clubs sportifs de Loir-et-Cher. Vote pour l'attribution de subventions d'un montant total de 17 380 € réparti entre les associations sportives suivantes :

- Club amical Montrichardais football
- Association internationaux de tennis de Blois
- Association union départementale des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher

2/ Équipements sportifs

Attribution d'une subvention de 100 000 € à la ligue Centre Val de Loire de tennis (Blois) pour la construction de trois courts couverts de padel au stade de ligue à Blois.

V/ Solidarités

1/Aides destinées à l'insertion des allocataires du RSA

Attribution de subventions d'un montant total de 45 115 € réparti, comme suit, entre les 3 structures suivantes œuvrant dans le domaine de l'insertion :

- Osons nous soigner : 39 710 €
- Centre d'allocations familiales de Vendôme : 1 805 €
- Centre Socioculturel Quinière : 3 600 €

CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – cassandra.guillot@departement41.fr – 06 07 27 04 65

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2/Aides à l'adaptation des logements pour les personnes âgées ou handicapées

Le département accorde des subventions d'un montant total de 57 554 € pour la construction ou l'adaptation de logements adaptés aux personnes âgées ou handicapées sur le territoire du Loir-et-Cher.

CONTACT PRESSE

Cassandra GUILLOT – Attachée de presse – cassandra.guillot@departement41.fr – 06 07 27 04 65
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12